

14.10.2021 – 14:00 Uhr

Le FNS rejette l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine

Berne, le 14.10.2021 (ots) -

Le Fonds national suisse (FNS) s'attache à améliorer sans relâche la qualité de la recherche. Une interdiction des études menées sur les animaux et les êtres humains restreindrait de manière drastique la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances et affecterait lourdement le domaine de la recherche en Suisse.

L'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine fera l'objet d'une votation le 13 février 2022. Son acceptation restreindrait drastiquement la recherche sur les animaux et les êtres humains, et notamment les essais cliniques et psychologiques ainsi que les études en sciences du sport réalisées avec des êtres humains. La recherche relative à la détention des animaux d'élevage et de compagnie, et aux soins médicaux qui leur sont apportés, ne serait également plus autorisée.

Une entrave aux progrès médicaux

La recherche sur des organismes entiers reste nécessaire, notamment pour développer de nouvelles thérapies. L'expérimentation animale ne peut que partiellement être remplacée par des méthodes alternatives telles que les cultures de cellules. Par ailleurs, il est impératif de tester l'innocuité des nouveaux médicaments et thérapies chez des volontaires sains et de vérifier leur efficacité en procédant à des comparaisons avec des groupes de personnes ayant reçu un substitut sans substance active (placebo). La mise en oeuvre de l'initiative empêcherait tout progrès dans le traitement des patientes et patients.

Si une interdiction totale de l'expérimentation animale et de la recherche sur l'être humain entrerait en vigueur, la Suisse perdrait du terrain sur la scène internationale de la recherche. Le FNS rejette donc cette initiative, à l'instar des hautes écoles suisses (swissuniversities) et des Académies suisses des sciences.

Développement des principes 3R

Du fait des exigences de qualité élevées qu'il impose aux projets de recherche, le FNS contribue à un traitement respectueux des animaux, conformément aux principes 3R. Ces principes, élaborés par la communauté scientifique et édictés par la Confédération, prescrivent de recourir autant que possible à des méthodes alternatives à l'expérimentation animale (replaces), de limiter autant que possible le nombre d'animaux utilisés (reduce) et de les affecter le moins possible (refine). La communauté scientifique s'attache sans relâche à améliorer la situation.

C'est dans cette optique, et sur mandat du Conseil fédéral, que le FNS a mis au concours le Programme national de recherche "Advancing 3R - animaux, recherche et société" en mai 2021. Celui-ci a vocation à répondre aux tensions autour du bien-être animal ainsi qu'à poursuivre l'amélioration de la recherche en biomédecine. Les projets soutenus seront sélectionnés en avril 2022. La phase de recherche durera jusqu'en 2027, et le programme en publiera une synthèse accompagnée de recommandations en novembre 2028.

Amélioration des études cliniques

Dans le domaine de la recherche clinique, le FNS ne finance également que des travaux de très haute qualité. À travers le programme spécial "Investigator Initiated Clinical Trials" (IICT), il soutient des études cliniques répondant à des besoins médicaux et sociaux encore non satisfaits. Ces études ne font pas partie des priorités de l'industrie malgré l'importance qu'elles revêtent pour les patientes et les patients. En 2021, ces derniers ont pour la première fois été impliqués dans la sélection des projets IICT, garantissant ainsi une prise en compte appropriée de leurs besoins dans les projets soumis.

Par ailleurs, le programme MD-PhD et l'initiative "Protected Research Time for Clinicians" offrent un soutien aux médecins orientés vers la recherche. BioLink vise à favoriser la mise en réseau de biobanques, permettant ainsi d'améliorer la recherche sur les maladies. La "Swiss Clinical Trial Organisation", qui a pour but d'améliorer la qualité des études cliniques, est également co-financée par le FNS. Grâce à la loi relative à la recherche sur l'être humain et à la Déclaration d'Helsinki ratifiée par la Suisse, le bien-être de l'individu prévaut sur les intérêts de la science et de la société.

Liens

- [Position du FNS sur l'expérimentation animale](#)
- [PNR 79 "Advancing 3R - animaux, recherche et société"](#)
- [Recherche clinique: les patients et le public ont leur mot à dire](#)
- [Message du Conseil fédéral sur l'initiative](#)
- [Canal Twitter du FNS](#)

Le texte de ce communiqué de presse et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du Fonds national suisse: www.fns.ch > Actuel > Communiqués de presse

Contact:

Fonds national suisse
Division Communication
Wildhainweg 3
CH-3001 Berne
Tél.: +41 31 308 23 87
Courriel: com@snf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100879279> abgerufen werden.